

Je ne pense pas que, constitutionnellement, on puisse accuser Ottawa d'utiliser son pouvoir, en matière de crédit, pour mettre à la disposition des provinces, les sommes nécessaires pour que celles-ci soient en mesure de remplir leurs obligations constitutionnelles.

Nous l'avons fait dans le cas des allocations aux jeunes étudiants en permettant à la province de Québec d'occuper 3 p. 100 de plus du champ des impôts des particuliers.

Dans le cas présent, le ministre des Finances (M. Gordon), au nom du gouvernement fédéral, s'engage à mettre à la disposition des provinces qui ne participeront pas au projet, l'équivalent des frais encourus par l'administration de la présente loi par les provinces.

En d'autres termes, la garantie des prêts et le remboursement des intérêts seront assumés par le gouvernement fédéral, mais toutes les décisions ainsi que le contrôle et l'administration seront dans les mains des provinces.

Monsieur l'Orateur, certains, dont j'en suis, auraient préféré que cette mesure soit prise dans le cadre d'une redistribution des revenus entre le gouvernement central et les provinces.

Certains, aujourd'hui, auraient préféré que le gouvernement central n'ait pas à intervenir dans ce domaine déjà occupé par les provinces ou la majorité des provinces, mais par ailleurs, personne ne pourra dire que le gouvernement central n'a pas donné la liberté aux provinces d'adhérer ou de ne pas adhérer à ce système sans pour cela être pénalisées.

Cette dernière solution que le Québec a décidé d'adopter est loin de le séparer de la Confédération comme certains le prétendent, mais au contraire, lui permet d'y rester et de profiter des avantages d'une fédération, tout en conservant le statut spécial que lui assure la constitution.

Cette formule nouvelle, qui semble acceptable par la majorité, devrait sans doute être améliorée afin que l'initiative puisse être prise ici par les provinces autant que par le gouvernement fédéral pour certains projets futurs, sinon cette formule deviendra avant longtemps une autre raison de mécontentement.

Monsieur l'Orateur, hier, lorsque l'honorable député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière (M. Paul) a crié au scandale et que j'ai seulement dit Oh! Oh! il a fait remarquer à la Chambre que le député de Longueuil aurait dû faire quelques mois d'université. Je peux répondre à ce député, qu'étant issu d'une famille de 10 enfants, j'aurais peut-être eu la chance de fréquenter l'université si la loi actuelle sur les prêts aux étudiants avait été en vigueur lorsque j'étais d'âge à étudier. Mais non, j'ai dû travailler dès l'âge de 15 ans et suivre des cours le soir afin de parfaire

mon éducation et aussi permettre à mes frères de poursuivre leur cours à l'université.

Des cas comme celui-ci se répètent tous les jours dans notre pays, et c'est pour cela que je dis à ceux qui s'opposent à ce bill en vertu de certains principes, qu'il faut aussi songer au facteur humain lorsque nous légiférons.

Monsieur l'Orateur, je termine en disant que personne ne niera que les intéressés, c'est-à-dire les jeunes, qui cherchent par tous les moyens, et souvent au prix de grandes difficultés, à s'instruire, sont heureux de cette initiative et je ne crois pas que nous puissions nous y opposer. Tant qu'un seul Canadien n'aura pas les moyens financiers de compléter son éducation, les gouvernements n'auront pas fait leur devoir.

(Traduction)

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, dans l'épilogue d'un livre publié récemment et intitulé *Paths of American Thought*, Arthur N. Schlesinger, fils, cite le professeur J. Galbraith qui aurait remarqué qu'un dollar ou une roupie qui sert à améliorer les facultés intellectuelles des êtres humains augmenterait plus le revenu national qu'un dollar ou une roupie consacrés à l'aménagement de chemins de fer et de barrages, à la fabrication de machines-outils ou d'autres biens d'équipement. Il me semble que cette idée pourrait servir de fondement à la discussion du bill durant quelques minutes. D'après ce que j'ai observé en écoutant les discours des autres honorables députés, ce bill obtiendra l'appui de la plupart d'entre eux. D'après moi, et je suis certain que le ministre des Finances (M. Gordon) l'admettra, ce bill ne résoudra pas les problèmes de l'enseignement supérieur au Canada et je suis persuadé que le ministre ou le gouvernement le savent.

Je suis d'accord avec l'honorable député de Burnaby-Richmond (M. Prittie) et je ne crois pas que nous devons nous excuser de consacrer le temps voulu à l'étude de ce bill. J'ai été fort aise de constater qu'il arrive à la Chambre de pouvoir se livrer à un débat où les opinions sont parfois diamétralement opposées et, néanmoins, de ne pas trop s'écarter du principe dont s'inspire la mesure à l'étude. Comme l'impression que crée le Parlement intéresse certains d'entre nous, j'ajouterais qu'elle ne s'en trouve que plus favorable. Il me faut donc féliciter du moins ceux qui ont pris part à la discussion jusqu'à présent.